

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

REUNION PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion du 22 octobre 2010 ouverte.

Nous avons aujourd'hui le plaisir d'accueillir trois auditeurs de la Cour des Comptes et nous leur souhaitons la bienvenue au sein de notre Conseil provincial.

Je passe la parole aux Chefs de groupes pour avoir les excuses.

M. BECKERS. - Mme BONGARTZ est excusée pour raisons professionnelles.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES. - Deux arrivées tardives. M. KLENKENBERG et M. LEMMENS.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, Monsieur DENIS ?

M. DENIS.- Mme KEVERS.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, M. DRION étant absent qui prend la parole pour le groupe CHD-CSP.

M. NIVARD.- M. DRION, M. DEFAYS, M. BASTIN arriverons avec un petit retard, Mme LAMBINON et Mme WATHELET sont excusées.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Ordre du jour actualisé****IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2010.

Je donne la parole à M. le Deuxième Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 21 octobre 2010.

(M. FANIEL, Deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2010).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- communication de Mme La Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. - Vous trouverez sur vos bancs, un ordre du jour actualisé à la date du 22 octobre plus les 16 amendements budgétaires déposés.

Je reçois également aujourd'hui la lettre de démission de M. Heinz KEUL comme Conseiller provincial avec effet au 25 octobre. Notre Conseiller provincial devient Député au sein de la Région germanophone. Nous y reviendrons tout à l'heure. Félicitations.

(Applaudissements).

Pour clôturer nos travaux, le verre de l'amitié vous sera servi dans la salle des Perdus.

VI. - Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Mme LA PRESIDENTE. - Comme je vous en ai informé hier, j'ai réuni les Chefs de groupes qui ont au consensus marqué leur accord

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

quant au principe de la reconnaissance de l'urgence en ce qui concerne 4 dossiers de passations de marchés de travaux c'est-à-dire les points complémentaires 9,10, 11 et 12 ; lesquels dossiers ont été soumis à l'examen de la 8^{ème} commission ce vendredi 22 octobre à 14 heures 45.

Document 10-11/018 : services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux d'aménagement d'une conciergerie (lot 1 : gros oeuvre et parachèvements, lot 2 : installation électrique et lot 3 : chauffage et ventilation) l'Athénée provincial Guy Lang de Flémalle.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire 9 de l'ordre du jour : document 09-011/018. Ce document a été soumis à l'examen de la 8^{ème} Commission. J'invite le rapporteur, Mme BLAISE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère provinciale.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Donc effectivement ce point vient d'être examiné mais il n'y a eu ni question, ni commentaire et la Commission vous propose d'adopter la résolution par 9 voix pour et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/019 : Service provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de construction d'une extension comprenant les locaux de sanitaires, de vestiaire et l'accès pour les personnes à mobilité réduite au Centre provincial de Formation de Tennis de Huy - lot 2 : électricité et lot 3 : chauffage et ventilation.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°10 de l'ordre du jour. J'invite le rapporteur M. MARLIER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. MARLIER, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues. Le point qu'on vient vous énumérer maintenant vient d'être vu en 8^{ème} Commission, il n'y a eu aucune remarque, aucune question, aucun commentaire, c'est par 9 voix pour et 4 abstentions que... c'est le résultat du vote.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/020 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions pour la rénovation des classes du 2^{ème} étage du bâtiment 3 de l'Ecole polytechnique de Verviers.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°11 de l'ordre du jour : document 09-10/020. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, M. SPITS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. SPITS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, le point vient d'être analysé en 8^{ème} Commission, au risque d'être un peu monotone, il n'a donné lieu à aucune question, ni à aucune réflexion et il a été proposé à 9 voix pour et 4 abstentions.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/021 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les trois dossiers concernant les travaux d'aménagement d'un jardin potager au Château de Jehay.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°12 de l'ordre du jour : document 09-10/021. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, M. LUX à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LUX, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. La commission s'est réunie tantôt pour la création d'un jardin potager au Château de Jehay pour la somme de 600.000 € TVAC, il n'y a pas eu de question heureusement et on a voté 9 pour et 3 abstentions. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/001 : Compte budgétaire 2009.

Document 10-11/002 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2011.

Document 09-10/003 : Projet de budget des recettes et des dépenses provinciales pour l'année 2011.

Document 10-11/004 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires en 2011 - 1^{ère} série.

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points 8, 9, 10 et 11 de l'ordre du jour (documents, 10-11/001, 10-11/002, 10-11/003 et 10-11/004). Nous avons entendu hier les réponses des Députés provinciaux aux interventions qui ont eu lieu les 19 et 20 octobre et qui portaient particulièrement sur des spécificités relevant de leurs compétences directes ainsi que les interventions des Chefs de groupe quant aux documents 10-11/001, 002, 003 et 004 et quant aux missions prioritaires.

Nous allons maintenant entendre les réponses données au nom du Collège par M. le Vice-Président, à deux questions auxquelles il n'a pas été répondu hier.

Ensuite, les réponses du Député Paul-Emile MOTTARD, les réponses du Député provincial - Président sur les missions prioritaires, et la réponse du Collège provincial aux interventions budgétaires et aux interventions des Chefs de groupes. J'invite dès à présent M. PIRE à répondre aux deux questions.

M. PIRE, Député provincial - Vice-Président (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mme la Greffière, Mes chers Collègues, je voudrais répondre à la question de Mme RUIZ pour laquelle des problèmes techniques ont fait que... on a essayé de répondre le plus rapidement possible aux diverses interventions, je l'ai fait pour les amendements budgétaires en parcourant l'ensemble des points.

Désolé si celui-là avait échappé en fait, le Député -

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

Président André GILLES avait déjà répondu à la question que vous aviez posée. C'est des questions jumelées en ce qui concerne l'alimentation dans les écoles. Bref, ça nous avait échappé mais c'est avec vraiment grand plaisir que je vous apporte les explications relatives au remplacement des châssis sur le bâtiment situé boulevard de la Constitution qui est en fait la Maison de la Qualité de la Vie et de la Santé de la Province de Liège.

Vous citez l'inscription de 75.000 € pour le remplacement des châssis de fenêtres, ces travaux relèvent de l'entretien global du bâtiment et témoigne, faut-il le préciser, du souci qui est celui de votre Collège provincial et du Conseil provincial d'ailleurs, en tout cas d'un certain nombre, d'améliorer le patrimoine provincial sur le plan énergétique et ceci en sollicitant bien évidemment les subventions UREBA.

Il est vrai qu'il y a un changement d'affectation du bâtiment et qu'il doit s'accompagner bien évidemment des travaux d'aménagement et ceux-ci sont inscrits à charge du budget extraordinaire 2010 et notamment vous retrouvez des travaux d'aménagement et pour l'installation de locaux cybermédia.

L'ensemble des travaux devrait débuter vers la mi 2011 mais le déménagement de l'Institut de Promotion sociale vers des locaux mieux adaptés à l'enseignement s'inscrit dans le cadre plus général du redéploiement qui a été, cette grande entreprise de la Province de Liège, à savoir redéploiement immobilier des services provinciaux dans le centre de Liège et qu'apporte progressivement des améliorations au niveau du fonctionnement de notre institution.

La prochaine étape significative étant l'occupation, la réoccupation du bâtiment Charlemagne et cela dans le courant de l'année 2011.

Notre collègue Melle Sepulveda qui m'interroge au sujet du plan de mobilité dans les écoles de la Province de Liège.

Je vous comprends bien et voilà aussi une question qui avait échappé à la sagacité du Collège mais, merci parce que ça me permet de parler un peu en dehors de l'ensemble des réponses et vous dire que c'est vrai qu'en 2007 vous avez proposé un amendement budgétaire en vue d'un plan de mobilité pour les élèves des établissements scolaires provinciaux. On n'est jamais si bien servi que par soi même et c'est très bien.

S'il est vrai que la très grande majorité des établissements

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

scolaires provinciaux se trouvent à proximité de transports, d'arrêts de transports en commun, enfin, c'est plutôt les transports en commun qui viennent évidemment vers les établissements scolaires, c'est évidemment toute la question de l'organe et de la fonction. Bref, c'est pour ces transports en commun, non seulement la manière habituelle de se déplacer pour les étudiants mais celle que nous prônons le plus. Il faut reconnaître que la spécialisation et la renommée de notre Enseignement provincial, et ça c'est la rançon de la gloire, draine de plus en plus d'élèves et parfois des élèves qui habitent assez loin et effectivement, c'est vrai que c'est un peu difficile pour eux de s'y rendre à pied et même à vélo.

Il y a néanmoins des mesures qui sont prises au niveau des infrastructures pour favoriser la mobilité et la mobilité douce en particulier puisque sur les 20 sites scolaires, il y a 12 parkings vélos dont 6 couverts et deux avec barrières.

Le cas particulier de la Reid et du site du Haut-Marêt qui sont en effet des établissements plus éloignés des transports en commun et bien, ces établissements démontrent, ou en tout cas ce qu'on y a développé comme moyens de transport, démontrent en tout cas bien le souci qu'est le nôtre de veiller à l'accessibilité de notre Enseignement.

Un, deux internats accueillent les élèves et les étudiants, avec dernièrement d'ailleurs, c'est passer ici, l'ouverture de l'internat du secondaire aux élèves féminines.

Un système de navettes de bus organisé par la Province de Liège qui permet la liaison avec la Ville de Spa et à l'établissement du Haut-Marêt, la construction d'un abri pour vélos est prévu, nous venons d'ailleurs d'obtenir le permis d'urbanisme et les travaux commencent incessamment. Les étudiants pourront ainsi s'ils le souhaitent faire, en vélo dans cette belle région les quelques kilomètres qui les séparent du site de la Reid.

Faut-il rappeler qu'il y a sept internats provinciaux qui accueillent des élèves du secondaire et des étudiants et en ce qui concerne notre Haute Ecole sur le site du Barbou, il y a un parking à vélos qui vient d'être agrandi et de plus, il y a des installations sanitaires qui sont en cours de travaux pour permettre à ceux qui font les trajets en vélo de se doucher, de se rafraîchir avant les cours.

Mais les étudiants de la Haute Ecole sont parfois motorisés

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

et pour cela, je le rappelle si besoin en est, qu'ils sont concernés par le site internet de covoiturage mis en place par la Province de Liège. Je ne doute pas d'ailleurs, que vous faites dans votre environnement, la publicité la plus large pour inciter vos Collègues à pratiquer le covoiturage de manière tout à fait originale puisque nous avons en mars 2008 mis à disposition des agents provinciaux mais des étudiants des établissements provinciaux, c'est-à-dire des Hautes Ecoles, c'est-à-dire ceux qui ont 18 ans et plus, bref ceux qui sont concernés notre site internet dédié au covoiturage. J'ai encore eu l'occasion de vous en parler hier. Cela concerne tout de même 6.000 agents et en ce qui concerne les étudiants, c'est 9.000 étudiants. L'année passée, je vous parlais de 8.000 et bien c'est de venu 9.000.

Et donc, il est vrai que l'analyse de cette première phase a donné des résultats tels qu'ils sont, ça prend du temps, ça demande de changer quelques habitudes et une deuxième phase est entamée qui devrait permettre l'accès à tout citoyen disposant d'un accès à l'internet.

Et en tout cas, d'autres nous ont demandés à pouvoir bénéficier de ce programme tout à fait original : Centre hospitalier régional de la Citadelle, la Haute Ecole libre mosane HELMO, et enfin la Haute Ecole Charlemagne et également l'Association des Etudiants de l'Université de Liège.

Cette extension du site provincial à des autres partenaires est opérationnelle et avec Julien MESTREZ, l'ensemble de ses services informatiques pense que ça devrait créer un mouvement d'entraînement, l'échantillon devient évidemment extrêmement important qui présente beaucoup d'avantages en terme de sécurité : c'est vrai qu'il peut y avoir une réticence au départ de la part des utilisateurs, par le programme que nous avons mis au point, il y a moins de risques de piratage informatique ou bien de dérives de sites, vers des sites de rencontres, il faut éviter ce danger là et en terme psychologique, il est vrai que le fait de partager un outil entre utilisateurs authentifiés présente un côté rassurant alors que l'autostoppeur qui peut-être va se retrouver dans le voiture d'un inconnu ou d'une inconnue peut effectivement créer une barrière psychologique.

Et bien sûr en terme d'efficacité le service de covoiturage avec des partenaires permettra le nombre d'occurrences de trajets communs et ainsi d'attirer de nouveaux utilisateurs.

Et enfin en matière de mobilité et de développement durable, ceci nous permet d'avoir une plus grande visibilité.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

En fait, ce type de partenariats, tout en augmentant le nombre de correspondances possibles entre les utilisateurs, présente l'aspect local du système qui fait sa spécificité par rapport à d'autres outils.

En conclusion, ce portail qui concerne déjà plus de 2.000 utilisateurs, ça c'est un résultat quand même important, touche les Hautes Ecoles situées sur le territoire de notre province.

Comme vous le voyez, il a matière en ce qui vous concerne à diffuser la bonne parole, je n'en doute pas un seul instant mais il y a aussi matière en réunion, en commission des 8^{ème} et 6^{ème} avec notre Collègue André GILLES, Député - Président, d'apprécier l'évolution de l'outil et de le parfaire.

Voilà, j'ai dit Mme la Présidente et puis, je voulais quand même dire mais j'ai pas fait exprès mais le fait d'y répondre aujourd'hui me permet de vous dire que je regretterai tout un même un peu toutes ses questions mais elle a choisi de nous quitter...

Mme LA PRESIDENTE - Merci M. le Député provincial. J'invite à présent M. le Député provincial, Paul-Emile MOTTARD. Vous avez la parole M. le Député provincial.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune). - Mme la Présidente, M. le Gouverneur, Chers Collègues, je vais dans l'ordre si voulez bien répondre d'abord à M. KEUL puisqu'il va nous quitté sur le logement, ensuite à Vincent MIGNOLET et Serge ERNST et Mme MICHAUX pour le Tourisme et je terminerai mon intervention par la réponse à notre Collègue Mme CHEVALIER.

M. KEUL vous m'interrogez sur l'avenir des aides provinciales au logement. Vous avez raison de souligner que la Province de Liège a voulu s'inscrire résolument dans une véritable politique de partenariat avec la Région wallonne afin de s'associer et rencontrer les énormes besoins en logements sociaux.

Pour ce qui concerne les engagements pris par la Province, jusqu'en 2010, M. KEUL, soyez rassuré, ils seront honorés.

En effet, les dossiers qui sont en cours et qui aboutiront à terme seront évidemment soutenus et financés comme nous nous sommes engagés.

D'ailleurs, une évaluation de ceux-ci est en cours. Certains projets ont été abandonnés et les crédits réservés seront

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

réorientés si nécessaire. Nous savons que votre préoccupation concerne plus particulièrement la Communauté germanophone mais comme est partie intégrante de la Province de Liège, elle sera traitée à l'égal de tous les autres projets dans le respect de l'enveloppe budgétaire dévolue à cette action.

Votre question va plus loin puisque vous nous interrogez sur l'avenir et vous nous demandez ce que va devenir la politique des logements sociaux si d'aventure demain, la Région wallonne applique la déclaration de politique régional d'abandon de cette compétence

L'Association des Provinces wallonnes a mis sur pied un groupe de travail en interne et ce groupe est en train de terminer son analyse des différents services mis en route par les Provinces, je ne connais pas évidemment les conclusions de ce groupe de travail mais il est évident qu'il est légitime de s'interroger sur les conséquences de l'abandon de cette compétence provinciale vis à vis des sociétés de logement, vis à vis des AIS. Il est à craindre, effectivement M. le Conseiller que les différents bénéficiaires ne soient pas nécessairement demain aidés dans la même proportion par la Région wallonne mais ça c'est une autre discussion et je ne doute pas que là où vous allez siéger vous serez attentif aux politiques provinciales développées par notre Conseil. Je vous remercie

Je vais répondre si vous le voulez bien à question relative au Tourisme et je commencerai si vous le voulez bien par répondre à M. Ernst qui, avant-hier m'interpellait quant à l'opportunité d'élargir l'accès au bus de Découverte du Patrimoine Pédagogique Provincial, plus connu en interne sous l'acronyme du DPPP, aux élèves des 1^{er} et 2^e primaires.

Je pense qu'il est utile de rappeler à cette tribune que le bilan de l'année 2009-2010 est très positif 166 voyages ont transporté près de 7.500 enfants vers les six sites paraprovinciaux. Cela représente une augmentation de 21% par rapport à l'année précédente. Un record. Autant dire que le véhicule dont question ne reste pour ainsi dire jamais au garage.

Je note toutefois que, d'après le même bilan, 90% des écoles n'auraient pas participé aux programmes proposés si le transport n'était pas gratuit. Alors effectivement, si nous voulons développer davantage notre action porteuse, il nous faut sonder les établissements secondaires afin de savoir s'il y a un intérêt de leur côté pour nos programmes.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

M. ERNST si votre proposition est généreuse, il nous appartient d'abord de définir les attentes, je vais l'intituler comme cela, du marché scolaire ensuite de chiffrer le projet tant pour l'achat d'un bus que du personnel nécessaire. Vous imaginez aisément que votre proposition dépasse nos moyens actuels, en tout cas.

J'en viens maintenant à la question de Monsieur Mignolet à propos du rôle de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège dans la coordination des projets de réseau de promenades à vélo et plus particulièrement celui mené par plusieurs Communes de Hesbaye.

Il me paraît en effet utile de réaliser un réel projet fédérateur pour la rationalisation de l'offre de balades en province de Liège, en étroite collaboration évidemment avec les communes concernées et les 11 Maisons du Tourisme, que nous devons sensibiliser à un objectif commun.

Vous devez savoir M. le Conseiller que sur notre territoire, nous avons quelque 5.000 km de promenades balisées soit plus de 800 itinéraires, force donc est de constater, parmi les initiatives locales, la disparité en termes de conception, en boucles, les systèmes des points-nœuds, par exemple et de type de balisage.

Cependant, les initiatives communales, à l'instar de celle lancée par les communes hesbignonnes, sont très positives et elles doivent être saluées. J'espère d'ailleurs qu'elle connaîtra le même succès que le fameux Vélo Tour Haute Fagne-Eifel, lequel fut coordonné par la FTPL et l'Office du Tourisme des Cantons de l'Est. Avec le système des points-nœuds, le Vélo Tour et ses 18 parcours à thèmes soit 850km balisés représentent un exemple de rationalisation réussie.

Complémentairement aux besoins hesbignons, la FTPL est également impliquée dans deux autres projets de cyclotourisme sur les territoires du Pays des Vergers et du Pays des Terrils. La portée de ces trois initiatives réunies englobe l'ensemble du nord de la province.

Dès lors, dans un souci de rationalisation et d'économie d'échelle mais aussi pour répondre au souhait du Ministre Furlan de soutenir davantage des initiatives plus globales, j'ai le plaisir de vous annoncer que la FTPL se propose d'être le porteur d'une étude sur la création d'un réseau complet en partant du maillage existant et sur le type de balisage le plus adéquat.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

Cette étude porterait d'abord sur les communes du nord de la province, c'est-à-dire celles impliquées dans les trois projets précédemment cités, et ensuite sur les communes du sud, à savoir celles des Pays de Vesdre, des Sources et d'Ourthe-Amblève ; les Cantons de l'Est ne sont plus concernés puisqu'ils bénéficient déjà du réseau Vélo Tour que je viens d'évoquer.

La FTPL est donc en pourparler avec le Commissariat Général au Tourisme et le Centre d'Ingénierie Touristique Wallon pour le financement d'une pareille étude. Je ne manquerai pas de vous informer de l'évolution des choses à ce sujet.

J'ajouterai que la finalité d'un tel réseau sera de générer des retombées économiques, de contribuer à l'identité et à la notoriété du territoire et de favoriser les modes de déplacement doux. Le réseau intégrera les points touristiques, culturels, Horeca, sites écologiques, les liaisons possibles avec les autres réseaux voisins et je pense plus particulièrement au Limbourg, aux Pays-Bas et à l'Allemagne ainsi que les combinaisons avec d'autres modes de transport, telle la formule train plus vélo.

Je voudrais en conclusion de cette intervention relative au Tourisme répondre à Mme MICHAUX, la Fédération, vous le savez à mis sur pied un plan stratégique 2008-2012, nous sommes entrain de réaliser son évaluation pour fin d'année et il est évident Mme la Conseillère que les interrogations que vous portez sur l'avenir du Tourisme comme pôle d'excellence prend toute sa place dans ce plan stratégique et nous aurons l'occasion en Commission du Tourisme de l'aborder dans les prochaines semaines.

Dernière réponse que je souhaite apporter aujourd'hui est à Mme CHEVALIER.

C'est avec plaisir que j'ai entendu votre intervention à la Tribune mais aussi avec un léger étonnement.

Il est en effet peu commun d'être questionné sur une initiative à laquelle on a pris part à la décision mais je vais vous répondre.

En effet, le Musée de la Vie wallonne a accueilli l'exposition « la marque jeune » conçue par le Musée Ethnographique de Neufchâtel. Cette institution n'en est pas à sa première expérience et a largement validé, auprès d'un public fidèle, sa démarche muséale, audacieuse et sans doute partiellement provocatrice. Mme la Conseillère, je n'ose imaginer votre réaction si le Musée avait reçu... en son église, son espace

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

Saint-Antoine, une autre exposition dont le titre était « X » , exposition exceptionnelle imaginée et mise en scène par les équipes de Neufchâtel, qui questionnait effectivement, si j'ose dire, nos rapports avec la « chose » et sans mots, rien que des images et des objets.

Vous qui connaissez le poème galant de LATTAIGNANT si j'osais je vous dirais bien, Mme la Conseillère,

« On vous a dit souvent le mot
On vous a souvent fait la chose
Ainsi de la chose et du mot
Pouvez vous dire quelque chose
Et je gagerai que le mot
Vous plait beaucoup moins que la chose »

(Applaudissements).

Il en est ainsi aussi de « la marque jeune » qui prend position, développe un point de vue sur la jeunesse et ses révoltes propres à la nature de cette période de la vie, dernier bastion d'un rêve impossible éternellement recommencé. Cette exposition qui vous fait la chose plutôt que de dire le mot.

C'est un choix esthétique contestable peut être mais aussi imparable qui part du postulat que le premier ressort de l'homme entendez par là l'Humanité, pour agir, ce sont ses émotions, ensuite passées au filtre de la raison. Cherchez dans vos souvenirs : les traces les plus vivaces ont été engendrées par des émotions fortes bien souvent provoquées par les passages multiples que vous offre la vie ou que vous choisissez. C'est ce choix de la rupture émotionnelle que porte le Musée Ethnographique de Neufchâtel pour provoquer la réflexion sur des sujets de société qui tendent à l'universel.

Mais au-delà de ces propos liminaires, qu'en est il des expositions du Musée et des ses publics, puisque telle est votre question.

Faisons simple, à marée haute, 38.000 visiteurs, à marée basse, 2.000 visiteurs.

Ce qui est intéressant de souligner Mme la Conseillère, c'est que deux accueils issus de musées de réputation internationale illustrent ces chiffres, l'un du Québec, l'autre de Neufchâtel.

Ce choix n'est pas innocent et vise à inscrire le Musée dans

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

ce réseau de grandes institutions pour qu'il conquière au plan scientifique sa reconnaissance internationale.

Mais aussi deux expositions diamétralement opposées : la première historique, linéaire faisant aisément échos aux programmes scolaires, la seconde sociétale, polémique et visant un public adolescent, faut-il le dire un public difficile.

Depuis sa réouverture en septembre 2008, le Musée se reconstruit son public et le consolide. En 2009, 33.500 visiteurs ! Et les statistiques fin septembre 2010 laissent présager une augmentation de visiteurs pour cette année. Le processus est donc encourageant.

Sûrement doit il encore se diversifier, se structurer, viser des publics spécifiques. Les propositions s'organisent et notamment vers l'enseignement fondamental avec une offre qui s'enrichit pour attirer ce public captif plus facilement mobilisable que les ados de l'enseignement secondaire, dont la structure complique les sorties scolaires.

Un énorme travail doit être accompli vers ces réseaux et notamment en vue de la prochaine production propre du Musée de la Vie Wallonne qui portera en 2012 sur la « Folie ».

Et en 2011 me direz vous, que se passe-t-il ?

Saint-Antoine accueillera une exposition de synthèse de toute l'opération, que vous connaissez bien « Aux arts etc.. » qui sous le commissariat de Jacques CHARLIER a investi durant l'année 2010 les parvis de 16 hôtels de villes ou maisons communales au travers d'interventions d'artistes qui interrogeaient la notion de citoyenneté, le concept polysémique de passages et le rapport de l'art public avec le citoyen. Je profite de l'occasion pour rappeler que ce soir à 19 heures, le vernissage se fera à Visé de cette opération. Elle sera visible dès le 11 mars 2011 jusqu'en mai. Le reste de l'année sera consacré, en collaboration avec mon Collègue Georges PIRE, aux travaux de rénovations de l'édifice afin de mettre derrière soi cette hypothèque qui pèse sur l'occupation de ce lieu. Bref, une sorte d'année sabbatique pour les équipes du Musée de la Vie Wallonne.

C'est aussi un constat qu'il faut tirer de ces dernières années : les équipes accaparées par la rénovation du parcours de synthèse et la remise en ordre progressive des réserves d'Ans cherchent encore leurs marques pour se remobiliser autour de la conception à l'interne d'expositions originales dans l'espace St Antoine lieu difficile à appréhender avec ses quelques 1.000m².

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

Mais il faut aussi souligner l'exposition « Vie de grenier » qui s'est glissée dans l'écrin du second étage. Elle présente avec délicatesse et humour dans une scénographie soignée des objets originaux sortis des réserves du Musée. Ces qualités, mais aussi les contraintes budgétaires il ne faut pas s'en cacher, m'ont incité à prolonger la vie de ce produit sans honte jusque début 2012. Moment où il sera remplacé par l'exposition sur le thème du Chapeau.

L'enjeu m'apparaît donc circonscrit : cerner mieux encore les objectifs poursuivis et les publics visés par les expositions futures qui prendront place dans l'espace de Saint-Antoine.

D'abord elles doivent se construire au départ de nos équipes qui furent renforcées à l'époque par l'adoption d'un nouveau cadre, ce dont je remercie mon collègue Christophe LACROIX pour asseoir mieux encore nos compétences et nos atouts avant d'ouvrir le chemin de co-productions internationales qui reste un but important à atteindre.

C'est donc riche de nos expériences antérieures comme « les bords du monde » ou « séduction » que nous devons aborder la prochaine échéance qui nous donnera rendez vous en mars 2012 avec « La folie ». Ce n'est pas le nom de l'exposition, nous en sommes toujours à la thématique.

Pour réussir cette entreprise, un comité scientifique doit entourer le commissaire de l'exposition. Celui-ci devra aborder le sujet comme une question de société où le mal être ambiant nourrit bien des conversations.

Mais le défi est plus grand encore puisque ce sujet visera aussi la tranche des étudiants du secondaire qu'il faudra à nouveau séduire.

Sans compter, Madame la Conseillère, Chers Collègues, qu'il nous appartient aussi en juin 2011, dans quelques mois, de déposer auprès de la Communauté française notre plan stratégique à 3 ans pour arracher la reconnaissance du Musée de la Vie Wallonne et son subventionnement. Les chantiers sont donc nombreux. Il faudra les mener à bien pour rester crédible et je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler ici à la tribune ou bien dans une prochaine Commission Culture.

Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Député provincial. Je cède à présent la parole à M. le Député provincial André GILLES.

M. GILLES, Député provincial- Président (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. M. le Gouverneur, Chers Collègues, Mme la Greffière provinciale. Si vous en convenez Mme la Présidente avant de parler comme convenu quelques peu brièvement des axes prioritaires que nous essayons de discerner ensemble, je voudrais moi aussi terminer un peu la clôture des réponses, et il y a une question à laquelle je n'ai pas pu répondre puisqu'elle m'a été posée après mon intervention et je dirais avant de parler des axes prioritaires et après que mon honoré Collègue ait parlé du point X, je voudrais parler du point G. Ce n'est ni gode, ni géométrie et encore moins prétentieusement Gilles, mais le permis G par contre. Je vois celui qui a posé la question qui est ravi que je lui réponde et donc je parle évidemment, plus sérieusement, du permis tracteur.

Notre collègue Dominique DRION hier, mais aussi avant lui par les courriers qu'il m'a adressés, notre collègue Joseph BARTH, évoquent très justement la formation à ce nouveau permis de conduire tant pour les jeunes en formation que pour les adultes.

Il est évident que tous les citoyens de notre Province doivent avoir une égale accessibilité à cette formation.

Elle est déjà développée en Hesbaye et fonctionne très bien. Cette formation va aussi être dispensée au départ de l'Institut agronomique de La Reid.

Nous avons déjà le tracteur où il faut une double cabine pour l'instructeur, il faut préciser, mais il faut aussi une benne, dont le marché d'acquisition est en cours.

Nous organiserons dès lors la formation en 2011 dans l'Est de la Province notamment pour la partie germanophone.

Encore un mot, elle sera mise sur pied dans les mêmes conditions financières pour les étudiants, qu'ils soient francophones ou germanophones.

Nous sommes en train de finaliser le dossier sur cet aspect.

Je voulais ainsi clôturer les réponses pour qu'il n'y en ait pas en suspend.

Maintenant, Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur,

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

Madame la Greffière provinciale, Chers collègues,

La semaine que nous venons de vivre constituera incontestablement une étape importante, je crois, dans notre réflexion sur l'avenir de notre institution et même si les historiens à venir ne la qualifieront peut-être pas de révolution copernicienne provinciale, je l'espère d'ailleurs, gageons qu'elle sera considérée, par les commentateurs présents et futurs, comme le point de cristallisation des opinions, nécessaire pour entamer une démarche réflexive et collective au départ du document de travail intitulé « La Province de Liège, pour quoi faire ? » qui vous fut remis la semaine dernière.

Mardi, en début de session d'automne du Conseil provincial, je m'adressai à vous depuis cette tribune, rempli d'espoir que le débat que je vous proposais, au nom du Collège provincial, soit ressenti, par tous, non seulement comme une opportunité de s'exprimer librement sur le sujet essentiel, celui de la pertinence même de la Province de Liège, mais aussi comme une formidable occasion d'ouvrir un dialogue constructif pour dégager progressivement, dans le respect de nos diverses sensibilités, les missions que nous considérons prioritaires parce que mieux gérées à l'échelon provincial.

Aujourd'hui vendredi, avant que mon collègue M. Christophe LACROIX réponde aux interventions des Conseillers ainsi qu'aux synthèses des Chefs de groupe et avant que nous passions au vote du budget 2011, je prends à nouveau la parole devant vous, en cette fin session, toujours avec l'espoir de mener à bien cette réflexion introspective sur le champ d'action de notre institution mais aussi, à la lumière de nos premiers échanges de vue sur la question, avec la satisfaction de constater que nous avons enclenché ensemble, minorité comme majorité, un processus qui nous conduira à définir avant la fin de l'année, comme nous l'a demandé le Gouvernement wallon, les axes forts de la Province de Liège.

Je me réjouis donc de la haute tenue de nos débats et surtout de la volonté manifestée, par tous les groupes politiques, de participer activement à cette démarche d'ouverture.

J'ai noté entre-autres que M. Dominique DRION affirme que « La Province reste utile » et qu'il cite d'ores et déjà comme axes prioritaires : « l'enseignement et la formation, l'économie, le sport, la culture, la coordination province-communes ».

J'ai noté par ailleurs que M. André DENIS insiste pour que la Province de Liège ait « demain un rôle essentiel à jouer dans

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

l'organisation de la supra-communalité ».

J'ai noté également que M. Gérard GEORGES rappelait que « l'enseignement et la formation sont le premier métier de la Province de Liège, à côté d'autres points forts comme la culture, les sports et d'autres matières qui touchent les citoyens ».

J'ai noté aussi que M. Jean-Marie BECKERS juge que c'est une « bonne idée » et espère « que ce travail prospectif pourra s'accomplir dans de bonnes conditions ». Je le rassure, nous devons travailler sans précipitation mais sans toutefois négliger le calendrier que nous impose la Région wallonne.

D'ailleurs permettez-moi, Mme la Présidente, pour répondre aux craintes légitimes de M. le Chef de groupe Ecolo, que je renouvelle ma suggestion au Bureau pour qu'un Conseil provincial spécifique à ce débat, ô combien essentiel pour notre institution, se tienne au début du mois de décembre pourquoi pas, je me permette jeudi 2 décembre, afin d'examiner, en deuxième lecture, le document de travail « La Province de Liège, pour quoi faire ? » qui sera enrichi d'ici-là d'une part de vos différentes interventions de cette semaine et d'autre part de l'avis du comité scientifique qui vous sera transmis dans les meilleurs délais et en tout cas, avant cette séance.

Pour que nos travaux en séance plénière soient efficaces, il me semble qu'il serait opportun que notre document de travail « La Province de Liège, pour quoi faire ? » soit analysé, thème par thème, par toutes les Commissions, chacune dans sa sphère de compétence, encore une fois pour densifier notre réflexion.

Après cette deuxième lecture collective, d'abord en Commissions, ensuite en séance plénière, le Collège provincial pourrait se prononcer sur le sujet et présenter sa position au Bureau du lundi en temps opportun et demander au Conseil provincial du 16 décembre, il était déjà programmé, je ne demande rien à ce sujet là, si ce n'est l'inscription à l'ordre du jour, de se prononcer à son tour.

Je pense qu'ainsi nous aurions sans précipitation avec un enrichissement d'un document brut de décoffrage, comme je l'indiquais, par vos réflexions, celles de vos chefs de groupes dans une première lecture, l'avis du Comité scientifique etc etc plus un débat en commissions, plus une deuxième lecture en séance plénière, je pense qu'avec cela nous aurons enrichi et bien sûr nous ne manquerons pas de faire connaître la position du Collège car il en aura une mais il ne voulait pas vous la proposer avant

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

de vous avoir écouté et de s'être enrichi de vos sensibilités.

Avant de conclure, je tiens à signaler une nouvelle fois que notre objectif est de présenter au Gouvernement wallon, pour le 31 décembre au plus tard, un rapport complet, espérons le, basé sur une large consultation.

Dois-je vous rappeler nos efforts pour constituer la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux, la mise en œuvre de Collèges communs avec les communes, le questionnaire des mandataires communaux, la collecte et l'analyse de toutes ces données, ce premier débat en séance plénière du Conseil provincial, mais aussi ce qui nous attend, c'est-à-dire l'avis objectif du comité scientifique à propos du document de travail « La Province de Liège, pour quoi faire ? », nos travaux dans toutes les Commissions, le deuxième débat en séance plénière du Conseil provincial et enfin déterminer notre position pour la transmettre au Gouvernement wallon.

Vous en conviendrez, il est difficile d'être plus transparent, d'être plus collectif. Comme je vous le disais mardi, je demeure convaincu que nos échanges de vue permettront de mieux démontrer la pertinence provinciale. J'ai l'ambition de préciser notre pertinence provinciale. Je vous en remercie Mme la Présidente.

Mme LA PRESEIDENTE - Merci M. le Député provincial - Président. Je prends acte pour le prochain point du Bureau pour la réunion du mois de décembre. Je cède la parole à M. le Député provincial Christophe LACROIX. Vous avez la parole M. le Député provincial.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues,

Il y a des moments où l'histoire se joue, où on a le sentiment que le monde ne sera plus comme avant.

Plus tard, les années 2009 et 2010 nous apparaîtront, si Dieu le veut, comme une de ces périodes charnières où une nouvelle époque remplie d'espoir s'est définie dans la brutalité d'une crise financière mondiale.

Nous sommes, ainsi, à l'heure actuelle, à la croisée des chemins ; nous prenons notre second souffle.

Or, il n'est un secret pour personne que nous avons dû négocier des pentes abruptes et que nous avons été forcés d'emprunter des

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

sentiers rocailleux imposés, toujours, par cette terrible crise financière.

Avouons, que personne n'était réellement prêt à accuser une telle crise ... Ni les instances supérieures, ni les communes, ni Mariette de Grâce-Berleur, n'est-ce pas Madame la Greffière, ni vous, ni nos agents provinciaux ...

Malgré cela, chers collègues, j'ai pu vous présenter un budget 2011 qui tient la route.

J'irais même, d'ailleurs, au nom de mes collègues du Collège provincial et moi-même, jusqu'à lancer un nouveau grand braiement !

A ce moment précis, j'ai bien envie d'imaginer ce que pensent certains d'entre vous ... « Un braiement ? Mais c'est l'âne qui braie ? Puis, c'est un grand cocorico que l'on lance ? Tu vois je te l'avais dit, ce Christophe raconte n'importe quoi ... »

Voyons, voyons, Mesdames, Messieurs, chers collègues, sans vouloir faire de « coq à l'âne », il ne s'agit que d'un billet d'humour que vous comprendrez, je l'espère, plus tard dans mon propos.

Je ferme cette parenthèse et en reviens à notre budget 2011 qui tient la route, comme je vous l'ai dit.

Je dirais même : plus que jamais qu'il tient la route ! Parce qu'en plus de vous avoir présenté un budget 2011 à l'équilibre, la Province de Liège peut s'enorgueillir d'un recul net, significatif de sa dette.

Cette dette provinciale, qui pesait 182€ sur le dos de chaque habitant de notre Province, n'en pèse plus aujourd'hui que 164€ par habitants.

Alors, même si ce budget 2011 s'inscrit dans une période de turbulence et accuse le coup d'une récession mondiale, il se nourrit d'espoir, il protège les emplois de nos agents provinciaux ainsi que tous nos services rendus à la population.

On peut, ainsi, collégialement affirmer que la Province de Liège est sur la bonne voie et que notre boussole ne nous fait pas défaut et ce, malgré que certains, avec S cette fois-ci, voudraient nous faire prendre un virage en épingle.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

Mes Chers Collègues, je dois quand même bien vous avouer, qu'à la présentation de ce budget, j'ai pu sentir certains d'entre vous intrigués et curieux d'un tel résultat dans une période, je le répète, sévère avec nos finances.

J'ai cru entendre vos petites voix intérieures : ce Christophe Lacroix serait-il un sorcier ? Serait-il un Harry Potter versé dans la confection de grimoires budgétaires ? Aurait-il suivi une formation, issue du catalogue des formations chères à son ami et néanmoins, Député Président André Gilles, sur l'archimanie ? Aurait-il abusé de l'hydromel produit par le nectar des abeilles aujourd'hui protégées par l'action du Député Mestrez ? Aurait-il fait un détour prolongé dans un des points cannabis de la Députée Katty Firquet ? Aurait-il, tout simplement, fait un mini city trip liégeois que propose le Député Paul-Emile Mottard en s'arrêtant un peu trop longtemps à la Maison du Péket? Voire encore son complice bonhomme le Député Georges Pire lui aurait-il ouvert les portes de ses laboratoires ?

Un peu de patience mes chers collègues ... Avant de vous révéler tous les secrets du Collège provincial, laissez-moi confesser que la morale a une histoire.

Vous connaissez toutes et tous ces récits très courts écrits plutôt en vers qu'en prose et qui, par l'usage d'une symbolique animale, exprime à la fin une morale.

Je veux bien évidemment parler des fables. Vous m'autoriserez à en faire usage, laissez-vous conter ceci :
 « Un jour, l'âne d'un fermier tomba dans un puits et le fermier se demanda quoi faire. Finalement, il décida que l'animal était vieux et que le puits devait, de toute façon, disparaître. A quoi bon, ce ne fut pas rentable de le récupérer, cet animal au fond bête et têtu. Ainsi, le fermier invita ses voisins à venir et à l'aider. Ils saisirent tous une pelle et commencèrent à enterrer l'animal dans le puits. Au début, l'âne réalisant ce qu'il se produisait, se mit à braire terriblement. Puis, à la stupéfaction de chacun, il se tut. Quelques pelletées plus tard, le fermier se décida, finalement, à regarder dans le fond du puits. Quelle ne fut pas son effarement ! A chacune des pelletées de terre qui tombait sur lui, l'âne se secouait. La terre tombait de son dos et formait ainsi, petit à petit, une bute en-dessous de lui. Pendant que les voisins du fermier continuaient à pelleter sur l'animal, l'âne se secouait de plus belle et montait, montait, montait ... Bientôt l'âne sorti du puits et se mit à trotter ... »

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

Morale de l'histoire : chacun de nos soucis est une « pierre » qui nous permet de progresser. Nous pouvons tous sortir des puits les plus profonds. Il ne faut jamais abandonner.

Morale de notre budget provincial 2011 : mes collègues du Collège provincial et moi-même avons fait face au nouveau visage que nous a révélé la crise financière en montant un budget 2011 empreint de créativité, témoin de la réactivité des services dans des domaines où la proximité est une nécessité pour assurer la stabilité de notre Service public.

Et morale de la morale : ne vous attachez pas à la métaphore, apparue depuis la fin du 15^{ème} siècle, exprimant l'idée « être bête comme un âne » mais plutôt au caractère humble, patient, bon, utile et sage de l'âne narré par Victor Hugo. N'en déplaise à nos détracteurs, le budget de la Province de Liège est créatif, réactif, il assure proximité et stabilité mais j'y reviendrai.

Ainsi, pendant que les autres cherchent, la Province de Liège construit. Pendant que les autres discutent, la Province de Liège investit. Pendant que les autres consultent ou tentent de concilier, la Province de Liège est en action.

De la sorte que la qualité de vie de nos concitoyens n'est pas ici, et c'est exceptionnel par les temps qui courent, remise en cause.

Aussi, le Collège provincial garde le cap et a écarté, cette année encore, toute augmentation de la fiscalité en axant ses efforts sur une contraction des dépenses. Et ce n'est pas une ânerie !

Je vous le disais, d'ailleurs, l'année dernière, à cette tribune : « Nous ne laisserons pas dériver les finances provinciales vers un déficit incontrôlé ! La volonté du Collège provincial et de moi-même, est de maintenir un service public intact malgré la crise ... Mieux, à cause de la crise ! »

Sans trop de mal, je crois pouvoir assurer que nous avons tenu parole.

Rappelons à ce propos, qu'en matière de fiscalité, l'Institution provinciale fait office de très bon élève, vous ne pourrez pas encore sortir votre bonnet d'âne : elle a le 3^{ème} taux le plus bas.

Ainsi, avec 1500 centimes additionnelles au précompte

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

immobilier, notre Province pratique un taux d'imposition inférieur au taux moyen d'imposition des Provinces wallonnes qui est de 1588 centimes additionnels.

Vous me le concèderez, le Collège provincial assure une stabilité fiscale.

Rappelez-vous ... Créativité, réactivité, proximité et stabilité.

Bel exemple ... Mais nous avons l'ambition de participer à un modèle social encore bien plus stable.

J'en veux pour preuve notre participation solidaire et responsable à la recapitalisation du Holding Communal qui a permis de générer de nouvelles recettes à hauteur de 926.031 euros.

Ainsi, en réagissant, la Province de Liège s'est ménagé la certitude d'obtenir de nouveaux dividendes parce que notre stabilité c'est également la stabilité du citoyen, c'est également la stabilité des communes et c'est également la stabilité des entreprises liégeoises.

En outre, le modèle social que nous voulons, nous Députés provinciaux, pour le bien de tous nos liégeois, au sens provincial du terme, ne se conquiert pas uniquement sur de la stabilité.

Il faut, également, être créatif ... Et dans ce domaine, itou, vous pouvez compter sur nous. Evidance est faite lorsque l'on s'arrête, un instant, sur les bons placements que la Province de Liège fait.

Il s'agit véritablement d'une gestion dynamique et anticipative qui permet de réagir aux opportunités du marché tant sur le court terme que sur le long terme, dans le souci permanent de bénéficier des meilleurs taux d'intérêts.

Je tiens d'ailleurs, au nom du Collège, à souligner la qualité indiscutable du travail des services financiers de la Province de Liège.

En sus, si vous avez été attentif à mes propos, vous saurez répondre à la question suivante : créatif rime avec ... [?] Un indice, il s'agit de son anagramme ? Créatif rime avec, un indice, il s'agit de son anagramme... Denise, créatif rime avec? Réactif !

Un renversement de lettres, certes, pour cette mini énigme mais certainement pas un renversement de la politique rigoureuse,

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

éthique et honorable que nous menons au quotidien.

Alors que le cash flow des entreprises en récession économique a tendance à se raréfier dangereusement, la Province de Liège, elle, vient en aide à ses fournisseurs en raccourcissant ses délais de paiement de moitié, ainsi, en sa séance du 20 mai 2010, le Collège provincial, au vu de la situation positive de la trésorerie, a décidé de prolonger la procédure visant à réduire le délai de paiement des factures de nos fournisseurs et entrepreneurs.

Alors, soyons-en fiers, je vous le demande ! Fiers de cette démarche proactive et cette qualité dont la Province de Liège peut se flatter : la proximité.

Au fond, nous ne sommes pas dupes ! Têtus peut-être mais pas crédules ...

Dieu merci nous arrivons aux réponses à vos questions !

Ainsi, Monsieur Drion je dirais, tout d'abord, que sans cette volonté de s'opposer à un budget que vous trouvez - vous l'avouez - pertinent, votre intervention m'apparaît, cette année, arrondie. Arrondie mais ... obstinée ! Tel l'âne est têtue, Monsieur Drion est obstiné.

Obstiné disais-je ... Vous êtes le premier, au nom de votre groupe, à nous répéter sans cesse que la Province de Liège se disperse et qu'elle devrait se recentrer sur des activités et des compétences où elle excelle alors que votre groupe dépose des amendements sur quantité de sujets qui ne sont même plus de notre ressort pour certains. De la vigilance M. Drion, vous le répétez à l'envie.

D'ailleurs, vous relevez, dans notre budget, une recette fiscale complémentaire de l'ordre de 20.000 € - erreur sur laquelle vous vous reprenez « tout de go » en séance publique mais qu'une certaine presse, sans doute peu charitable, à repris sans aucune autre forme d'investigation.

Vigilance cependant Monsieur Drion! Gardez en mémoire cette citation de Confucius « L'ouvrier qui veut bien faire son travail doit commencer par aiguïser ses instruments ». Ainsi, Monsieur Drion, l'augmentation est de 2,8 millions € soit à peine 2 %, et non 15% comme vous le disiez hier.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

Obstiné encore vous satirisez une pseudo-éventuelle mauvaise estimation de certains crédits budgétaires.

Mais pourquoi, pourquoi vous entêtez-vous à remettre en question le travail de nos experts financiers alors que :

- La Cour des Comptes dit dans son rapport annuel sur les comptes de l'année 2009 que, ouvrez les guillemets, je les cite « le taux de réalisation en recettes qui est de 98,9% et le taux de consommation en dépenses qui est de 96,5% du budget ordinaire confirment le caractère réaliste des prévisions budgétaires ajustées »
- Puis les modifications budgétaires ne sont pas réalisées pour les ânes ou pour les chiens comme disait mon prédécesseur.

Obstiné toujours, vous semblez craindre la perte de lisibilité du budget provinciale.

Que nenni, Monsieur Drion. N'y voyez aucun subterfuge ! Il ne s'agit tout simplement que d'une adaptation pelliculaire aux nouvelles structures des services suite à l'adoption des cadres votés par notre Assemblée en novembre de l'année dernière, nous sommes tous censés le savoir.

Obstiné toujours et encore vous allez jusqu'à vouloir redéfinir la notion de « pot commun ».

Or, ce n'est pas une n'est pas une nouvelle notion comptable qui a été spécialement créée pour vous empêcher une lecture conviviale du budget mais une expression utilisée en commission par un de nos fonctionnaires pour vous faire comprendre la notion « d'article global » qui figure au budget depuis la nuit des temps mais nous en reparlerons si vous le voulez bien tout à l'heure à tête reposée en partageant le pot de la convivialité retrouvée.

M. DRION, Conseiller (de son banc). - Jamais perdue.

M. LACROIX. - Obstiné, vous obstiné, moi et moi, persévérant, permettez -moi de vous rappeler, Monsieur Drion, que toutes les explications dont je viens de vous faire lecture ci-avant vous ont été données, à vous ou à vos colistiers, dans les commissions respectives où ces questions ont été posées.

Enfin Monsieur Drion, ne me tentez pas ! Et puis si j'y succombe : « Vigilance » ... je dirais plutôt légère « Somnolence ».

Tout en craquant on peut s'obstiner ... Preuve en est que vous saluer la pertinence de notre budget tout en vous acharnant à

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

reprendre une remarque faite chaque année par la Cour des Comptes dans son rapport.

Monsieur Drion, attention, vous n'avez pas lu toute la phrase ! Prudence, je risquerai de sortir le bonnet d'âne ...

J'ose imaginer qu'il s'agisse plutôt de distraction de votre part que d'une manœuvre d'apprenti sorcier maladroitement exécutée parce que relue dans sa totalité, la phrase de la Cour des Comptes dit à ce sujet : « Ce procédé à toutefois le mérite de ne pas surestimer le résultat du budget extraordinaire ».

Ainsi, vous n'allez quand même pas nous reprocher de présenter un budget « sincère » et « véritable ».

Enfin Monsieur Drion, contrairement à ce que vous affirmez, nous respectons bien le prescrit réglementaire en matière de contentieux. Il existe bien un relevé du contentieux 2009, page 34 de l'annexe 2 en votre possession. Quant au provisionnement pour litiges, nous disposons d'une réserve de 8.957.403 € pour risques et charges. Donc les provisions pour litiges sont largement garanties.

Puisque nous venons de parler de provisions, je profite de l'occasion pour répondre à la question de Monsieur Beckers relative à nos réserves pour lui dire voire lui redire ce que l'on a déjà exprimé l'année passée : ces réserves, ne sont pas un trésor de guerre, elles sont toutes affectées et dédiées pour des charges ou des risques annoncés, ou pour parer à d'éventuels augmentations de dépense dans des domaines tels que l'évolution des coûts de pensions.

Gouverner, c'est prévoir. Vous ne pouvez pas nous le reprocher ... Et pour citer, une seconde fois Confucius : « Qui ne se préoccupe pas de l'avenir se condamne aux soucis immédiats ».

Continuons sur ce budget 2011 ...

La sagesse est un travail, il faut se donner beaucoup de mal pour être seulement raisonnable.

A ce constat, je vois que le Collège provincial ne se ménage pas que du contraire !

Mes collègues Députés provinciaux et moi-même préférons stimuler la croissance et ainsi continuer sa politique sociale volontariste plutôt que de s'enliser dans un marasme défaitiste du type : nous sommes malmenés et bien allons-y malmenons à notre

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

tour.

Je dis non. Nous disons non. Le ralentissement économique s'est assez fait ressentir, auprès de nos concitoyens, pour qu'en plus la Province de Liège ne réagisse pas.

Nous exigeons une Province de Liège stimulante. Une Province de Liège qui fonctionne, rappelons-le, au nom des 6811 agents provinciaux, au nom des 84 communes liégeoises, au nom du million d'habitants liégeois, au nom de vous mes chers collègues.

D'ailleurs, si elle fonctionne si efficacement c'est notamment grâce à l'adoption du Plan Stratégique de Gouvernance budgétaire.

A mes amis germanophones, je dédicace cette phrase : « Der beste Weg, die Zukunft vorauszusagen, ist, Sie zu gestalten ». Je traduis pour nos amis francophones, la meilleure façon de prédire l'avenir est de l'inventer, je cite une parole de Willy Brandt.

La Province vise le respect des balises qu'elle s'est auto-imposées et ça, ça fait la différence.

Permettez-moi d'insister sur ce terme : « auto-imposées ».

Ce qui veut dire, vous me le concéderez, que nous n'avons pas attendu d'être attelés ! Nous nous sommes attelés seuls à la tâche.

On n'en a pas besoin mais on le fait ! C'est ça aussi la réactivité du Collège provincial.

Toutefois, afin de répondre aux questions de Messieurs Drion et Beckers concernant la hausse de 12,6% des dépenses de transferts, je dirais « auto-imposées », « auto-gérées » mais pas forcément « auto-maîtrisées ».

Parce qu'au fond que se cache-t-il derrière une telle augmentation : tout d'abord, une avance de trésorerie au projet LIFE Tourbières de 506.283,75€ ainsi qu'une avance pour le salon VOLONTARIAT mais qui seront bien entendu remboursées, des actions culturelles à caractère supra communal, à l'initiative de mon collègue Paul-Emile Mottard, qui passent de 95.000€ à 200.000€ ; une demande exprimée par les Communes lors de notre rencontres avec les Collèges communaux ; Liège 2017 : un sujet qui fait le consensus 250.000€ pendant 3 ans et qui n'étaient pas inscrit au budget initial de 2010 ; une aide en matière d'apiculture qui, sous

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

l'impulsion de mon collègue Julien Mestrez, passe de 500 à 5.000€, n'est-ce pas Mme Binet. Toute une série de dépenses que, théoriquement hier, en tout cas dans la bouche des Ecologistes vous nous reprochiez de ne pas faire puisque vous dénonciez notre politique des grands événements réalisée au détriment d'actions favorables aux acteurs locaux. Je relève donc de l'incohérence de vos propos.

Mais rassurez-vous, l'évolution de cette catégorie de dépenses est sous contrôle !

A ce moment, mes chers collègues, je m'attarderai un instant sur ce que nous devons tous considérer comme l'«édifice provincial» de notre Institution.

Il est important de leur rendre au moins autant que ce qu'ils nous donnent chaque jour ; je veux parler des 6811 personnes qui nous font l'honneur de travailler pour nous et ce, au service du million d'habitants de notre Province.

Authentique colonne vertébrale de notre Institution, ces 6811 personnes méritent toute notre attention et une véritable implication du Collège et Conseil provincial quant au sort qui pourrait leur être réservé dans les réformes à venir.

Ne l'oublions pas l'avenir de ces 6811 personnes évoque aussi l'avenir de ces 6811 familles

Si aujourd'hui, la Province de Liège digère toujours, comme d'autres, cette terrible crise financière, je vous le disais, en début de propos, son budget 2011 tient la route.

A ce constat, je le dis haut et fort : non, le Collège provincial ne tolérera pas de bain de sang social dans notre fonction publique. Nous n'économiserons pas sur les dépenses de personnel parce qu'économiser sur ces dépenses mettrait en péril la qualité de nos services.

De ce fait, le Collège provincial préfère stimuler la croissance et ainsi, continuer sa politique volontariste.

Ainsi, ici aussi, le Collège provincial et moi-même, avons fait preuve de créativité et de réactivité.

Comment ? En réorientant ses actions pour gagner en efficacité. Ce qui revient à dire où plutôt devrais-je dire à faire: mettre la bonne personne à la bonne place et s'appliquer à

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

des efforts en matière de simplification administrative.

Notre défi ? L'amélioration de la qualité des services rendus aux citoyens et aux entreprises tout en améliorant la qualité de travail de tous nos agents.

Avec ainsi, une mission nous lie ; il s'agit même d'un enjeu fondamental : mieux fonctionner ensemble, grâce aux agents et pour nos agents afin que la Province soit, avant tout, un service public au service du public.

Nous l'avons compris, ne l'oubliez pas : l'expression individuelle est immanquablement un travail collectif.

Pour ce faire, le Collège provincial s'est engagé à mobiliser et développer les ressources humaines nécessaires.

Un cadre de travail stimulant et attractif, une action sociale digne de ce nom, et un apprentissage de tous les jours, voilà ce que nous voulons.

Alors mes chers collègues, « Envol et nous » pour un service public provincial intact et sain ?!

En outre, la méthode est excellente puisque même si on n'économise pas, on maîtrise, malgré tout, la charge des dépenses de personnel.

Un budget n'a pas de projet s'il ne vise qu'un équilibre sec des recettes et dépenses.

Une fois de plus, le Collège provincial et moi-même avons relevé le défi de boucler notre budget 2011 avec un boni au résultat global.

Un budget aux projets ambitieux en réponse aux besoins des citoyens, en réponse aux nouveaux besoins des citoyens.

De telle manière que la Province de Liège est prête pour demain ...

Afin d'illustrer, permettez-moi de vous énoncer, partiellement, quelques « outils » innovants, proches et performants pour tous, empreints de créativité, témoins de notre réactivité dans des domaines où la proximité est une nécessité pour assurer la stabilité.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

La construction de la phase 2 de la Maison de la Formation : 6.000.000 €. Le budget accordé à cette seconde phase tire toute sa légitimité tant dans le dévouement, le sens civique et la nécessité des formations de ces hommes et de ces femmes de courage.

La Province de Liège entend et agit face à une évolution, de plus en plus spécifique, de leur formation.

Les former excellemment augure une efficacité et un professionnalisme tout terrain.

Ce qui, à mon sens, est l'essence même de ces services de secours ; votre sécurité est notre sécurité.

Autres projets, la construction d'un bâtiment scolaire à Naimette-Xhovémont, la création de 3 terrains multisports au Tennis de Huy à la Sarte, la création d'un terrain de revêtement synthétique à CREF Blegny et le partenariat avec les communes de Waremme, Nandrin, Huy et Wanze pour l'aménagement de terrains synthétiques de football ainsi que la création d'un second terrain de rugby plus un complexe d'échauffement pour l'athlétisme à Naimette-Xhovémont, partenariat avec la Ville de Liège.

Ainsi, 2.853.000 € ont été inscrits au budget 2011 afin que l'axiome « du sport pour tous » pose le principe que de cette vérité évidente, il faut pouvoir construire et se donner les moyens de sa politique sportive.

Preuve en est encore que le Collège provincial tient ses promesses et poursuit, sans écart, la politique sportive qu'il s'est engagé à mener : une politique axée essentiellement sur la formation

Enfin, par des actions majeures, la Province de Liège prouve qu'elle est dans une logique de prévention.

Ainsi, 7.095.000 € ont été inscrits au budget 2011 pour des travaux de prévention dans les bâtiments scolaires, pour des projets générateurs d'économies d'énergie ainsi que pour la création de parkings favorisant l'écovoiturage visant, de la sorte, à implanter des parkings relais pour les agents.

Honnêtement, ces projets méritent bien une reconnaissance salubre unanime.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

Sinon, et bien, je vous laisse le soin de faire preuve de mauvaise volonté ...

Toujours est-il que je ne boudrai pas le plaisir de souligner qu'à l'instar de la Cour des Comptes, l'opposition salue, dans la presse, tant notre méthode que notre plan de gestion. Une forme de bonne foi qui a le mérite d'être révélée, vous en conviendrez !

Au demeurant, la Province de Liège consciente de son rôle de pouvoir local proche des communes, et par là des citoyens, est fière des actions supra communales qu'elle mène.

Notre Député Président André Gilles nous a, d'ailleurs, bien démontré, il y a quelques instants, à cette même tribune, la portée de ces actions supra communales.

Je vous épargnerai donc une redondance dans les propos.

Permettez-moi juste de vous assurer que forte des résultats obtenus, la Province de Liège continuera à rechercher systématiquement des collaborations et des partenariats qui accroissent les complémentarités entre pouvoirs publics.

Vous l'aurez ainsi constaté, par ses interventions quotidiennes et nombreuses dans la vie de nos concitoyens, la Province de Liège apporte des réponses concrètes à un grand nombre de problèmes de société ; « La Province de Liège, l'amie des communes » prends tout son sens ...

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, les moyens d'agir assenés par ce budget 2011 permet à la Province de Liège de figurer, encore, et n'en déplaise à certains, au nombre des acteurs politiques les plus aptes à réduire la fracture économique et sociale que nous subissons tous ensemble.

De plus, à l'heure où la formation d'un gouvernement fédéral semble devenue de plus en plus chimérique, le modèle social gagnant et capable de générer une croissance durable de notre Province doit, bellement, être souligné.

Maîtriser, écouter, répondre, stabiliser, créer, réagir ... ont été et seront les maîtres mots du Collège provincial.

Enfin, permettez-moi d'insister sur le fait que ce budget est celui de la défense d'un intérêt public liégeois et que cet intérêt là, il ne sortira jamais d'une écriture mathématique ou

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

d'une vision comptable mais il sera toujours le fruit d'une vision réellement politique ainsi que de notre volonté de permettre à chaque citoyen de notre province de vivre mieux !

Et même si nous ne partageons pas les mêmes axes politiques, je dois bien avouer, qu'hier, jusqu'à la fin des propos de Messieurs Drion et Beckers, j'ai cru qu'ils s'abstiendraient plutôt que de réfuter, même en mettant les formes, ce projet de budget 2011.

Je me suis dit hier qu'à l'instar de César, dans la fameuse scène des cartes de Marius de Marcel Pagnol, j'allais pouvoir m'écrier avec émotion : « Dominique, Jean-Marie, tu me fends le cœur. »

Cette abstention n'aurait été que logique face aux discours qu'ils nous ont tenu. Enfin, ce sera pour l'année prochaine : appel lancé !

J'en terminerai en remerciant mes collègues du Collège provincial avec lesquels nous avons, cette année encore, mené une politique d'avenir.

En remerciant Messieurs Georges et Denis qui, dans leur discours hier, ont exprimé l'immuable soutien de leur groupe politique respectif

En remerciant, Messieurs Drion et Beckers pour saluer la qualité de leurs interventions

Pour remercier l'ensemble du personnel provincial et de mes collaborateurs

Pour remercier spécifiquement, tous les membres de la 7^{ème} commission qui depuis plus de 3 ans avancent dans une excellente ambiance fruit d'un travail réalisé dans le respect

En remerciant chacun d'entre vous qui démontrez avec beaucoup de raison que la passion à su gagner les bancs de l'ensemble des groupes politiques de notre assemblée. Une prise de responsabilité qu'il me plait, en ce jour, à honorer.

Enfin, je voudrais m'adresser à vous Madame Ruiz.

Vous ne l'avez malheureusement pas entendu hier mais notre collègue André Denis vous a mise à l'honneur de façon très environnementaliste.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

Son intervention m'a inspiré. Facile me direz-vous, pas tant que ça vous dirais-je.

Sur vos dix années de Conseil, nous n'aurons partagé le milieu biotique et abiotique de cette salle du Conseil que quatre années.

Néanmoins, l'empreinte que vous laisserez est dissociable, j'ai bien dit dissociable, d'un des principes que vous défendez : le biodégradable.

Vous avez en effet marqué d'une indéniable et importante « empreinte écologiste » les bancs de cette Assemblée !

Ainsi, c'est avec beaucoup de sympathie, et il ne s'agit encore là que d'une image amicale, que je vous souhaite un épanouissant recyclage. Bon vent Madame Ruiz et merci pour votre travail.

J'en termine mes chers Collègues, en ayant une pensée amicale et sincère pour M. Johan Van de Lanotte notre conciliateur.

Après un préformateur, des médiateurs et un clarificateur, j'espère qu'il pourra nous apporter la lueur !

Je lui souhaite de tous mes vœux de réussir et comme l'a dit Virgile « Labor improbus omnia vincit ». un travail opiniâtre vient à bout de tout !.

Quant à M. De Wever, je le mettrai en garde : « Alles is onmogelijk, als je het maar wil ». Tout est impossible si vous le voulez.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Document 10-11/001 : Compte budgétaire 2009

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie M. le Député provincial. Nous allons maintenant passer au vote des différents dossiers. Je vous rappelle qu'il avait été voté par 9 voix pour et 4 abstentions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/002 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2011.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous passons au vote suivant, point 2.
M. BECKERS ?

M. BECKERS, Conseiller provincial (à la tribune). - Le groupe ECOLO souhaite que l'on puisse distinguer le vote sur les taxes et donc séparer du vote toutes les taxes, la taxe sur les actions en faveur du développement et de la qualité de la vie et la taxe sur les établissements bancaires. Je me suis exprimé dans ma déclaration de Chef de groupe pour souligner ce qu'on souhaiterait qu'il y ait comme élément à changer à ce niveau là, à savoir le libellé de la première des deux taxes et qu'il y ait une réflexion au sein de l'APW pour faire en fait intervenir les banques pour répondre un peu au fait que la société civile a soutenu les banques également et donc, il y aurait si nous êtes d'accord, on souhaiterait pouvoir voter de manière distincte sur ces deux taxes.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Deux minutes, on me sort les documents. Je crois que personne n'est contre.

Nous allons voter pour la taxe 2, c'est-à-dire la taxe en matière de protection de l'environnement et de la qualité de la vie.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

Mme LA PRESIDENTE. - Nous passons à la résolution n°3 (établissements bancaires), qui est pour les conclusions de la 7^{ème} Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Mme LA PRESIDENTE - Nous passons au vote pour toutes les autres résolutions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Mme LA PRESIDENTE. - Nous allons maintenant voter sur l'ensemble de toutes les taxes.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/003 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2011.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

(voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE. - Nous passons au point 3. Le vote sur le budget se fait par appel nominal.

Je demande à M. le Secrétaire de faire l'appel nominal.

- ALBERT Isabelle, oui
- BAJOMEÉ Chantal, oui
- BARCHY Denise oui
- BARTH Denis, non
- BARTH Joseph, oui
- BASTIN Jean-Paul, non
- BECKERS Jean-Marie, non
- BEN-ACHOUR Rim, oui
- BINET Marie Claire, non
- BLAISE Lydia, non
- BONGARTZ-KAUT Marlène, excusée
- BOURLET Jean-François, oui
- BRABANTS Jean-Marc, oui
- BUDINGER Andrée, oui
- BURLET Valérie, non
- CAMPSTEIN Léon, oui
- CHEVALIER Ann, oui
- CHRISTIANE Fabienne, non
- CULOT Fabian, oui
- DEFAYS Alain, non
- DEFLANDRE Nicole, non
- DEL-DUCA Antoine, non
- DEMOLIN Maurice, oui
- DENIS André, oui
- DESMIT Abel, oui
- DRION Dominique, non
- DUBOIS Jean-Marie, oui
- ERNST Serge, non
- FANIEL Georges, oui
- FERNANDEZ Miguel, oui
- FIRQUET Katty, oui
- FLAGOTHIER Anne-Catherine, oui
- FOCCROULLE Marc, oui
- FRESON Isabelle, oui
- GABRIEL Jean-Luc, excusé
- GAROY-GALERE Chantal, oui
- GEORGES Gérard, oui

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

- GERARD André, non
- GILLES André, oui
- GILLON Jean-Marie, non
- GOFFIN Mélanie, non
- JADOT Jean-Claude, oui
- JADOT Valérie, oui
- KEUL Heinz, oui
- KEVERS Astrid, excusée
- KLENKENBERG Claude, oui
- KRINGS Jehane, oui
- LACROIX Christophe, oui
- LAMBINON Monique, excusée
- LAMBRIX Yolande, oui
- LAURENT Denise, oui
- LEJEUNE Catherine, oui
- LEMMENS Michel, oui
- LUX Balduin, oui
- LUX Valérie, oui
- MAQUET Sabine, oui
- MARENNE-LOISEAU Anne, non
- MARLIER Bernard, oui
- MAUER Murielle, non
- MESTREZ Julien, oui
- MICHAUX Josette, oui
- MIGNOLET Vincent, oui
- MOTTARD Marie-Noëlle, oui
- MOTTARD Paul-Emile, oui
- MOUREAU Françoise, oui
- NANDRIN Sabine, oui
- NIVARD Antoine, non
- NIX Jean-Luc, oui
- PERIN Anne-Marie, oui
- PIRE Georges, oui
- POUSSART Laurent, abstention
- REMACLE Francine, oui
- ROY Betty, oui
- RUET Jacqueline, oui
- RUIZ-CHARLIER Claudine, non
- SEPULVEDA Victoria, non
- SOBRY Roger, oui
- SPITS José, non
- STEIN André, oui
- STREEL Jean, non

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

- THEUNYNCK Frank, non
- WATHELET-FLAMAND Janine, excusée
- YERNA Marc, oui
- ABAD-PERICK Myriam, oui

Mme LA PRESIDENTE. - Le budget est approuvé par 55 oui, 23 non, 1 abstention et 5 excusés.

(Applaudissements).

Document 10-11/004 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires en 2011 - 1^{ère} série.

Mme LA PRESIDENTE. - Nous passons au point 4, la Commission avait voté 9 pour et 4 absentions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Mme LA PRESIDENTE. - Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Député-Président, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière provinciale, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs.

Nous voici donc arrivés au terme de cette session budgétaire 2010 et, comme de coutume, il revient au Président du Conseil de conclure par quelques appréciations.

Je souhaiterais épinglez essentiellement trois choses concernant cette session.

Tout d'abord, dans le cadre de la réforme de l'Institution provinciale souhaitée par la Région wallonne, notre Assemblée a ouvert le débat sur les missions provinciales en vue de la définition des axes prioritaires à transmettre à la Région pour la fin de l'année.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

Malgré le délai très bref qui fut imparti à chacun d'entre nous pour prendre connaissance du conséquent document de travail transmis par le Collège, les interventions à la tribune, 7 au total, furent très intéressantes et laissent présager de riches discussions pour la séance du Conseil que M. le Député-Président nous a annoncée, si le groupe le ratifie, pour début décembre.

Il est effectivement d'une importance capitale de prouver que si l'Institution provinciale a joué un rôle important par le passé et continue à assumer un rôle essentiel aujourd'hui, elle est aussi comme le rappelait très pertinemment M. Culot dans son intervention, une institution stable ce qui n'est pas négligeable dans un contexte politique chaotique prête à assumer de nouvelles missions.

Je ne puis que vous encourager vivement toutes et tous à préparer cette séance consacrée aux axes prioritaires et aux missions de notre Institution avec tout le sérieux qu'il se doit.

Je me réjouis, bien entendu, que le budget 2011 ait été adopté par notre Assemblée, un budget quasi en équilibre pour ne pas dire en équilibre, ce qui est une belle prouesse en cette période de crise, mais aussi emprunt de créativité et qui privilégie le bien être du citoyen.

Aussi La qualité du travail réalisé.

A ce propos, je tiens à remercier vivement tous les Conseillers qui se sont investis dans cette session budgétaire. Merci pour votre assiduité, votre silence. Outre les rapporteurs, 17 intervenants sont montés à la tribune et 16 amendements budgétaires ont été déposés, dont l'examen se poursuivra en réunion des Commissions compétentes.

Merci aux membres du Collège, et particulièrement à M. LACROIX, pour votre disponibilité tout au long de nos travaux.

Merci à Mme la Greffière et au personnel de l'administration pour leur précieuse collaboration.

Merci à nos deux sténographes, aux huissiers et aux dames du service et, enfin, merci à la Cellule du Conseil provincial, emmenée par Edmond.

Enfin, pour terminer mon allocution, je voudrais saluer Madame RUIZ pour la qualité du travail qu'elle a fourni durant ses dix années de mandat. Mme RUIZ, je vous le rappelle, m'a remis sa lettre de démission le 17 septembre dernier, démission qui sera

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2010

effective le 1^{er} novembre prochain.

Félicitations, Madame RUIZ, pour votre engagement et vos diverses interventions et réflexions, plus particulièrement en 6^{ème} Commission, toujours effectuées dans un véritable esprit de dialogue, et bonne continuation dans votre nouveau lieu de vie !

Je voudrais également féliciter M. Heinz KEUL qui, comme je vous l'ai signalé en début de séance, m'a remis sa lettre de démission aujourd'hui. Celle-ci sera effective lundi prochain, date à laquelle il prêtera serment en qualité de Député au Parlement de la Communauté germanophone.

Félicitations et bonne continuation à vous aussi, M. KEUL ! Continuez, comme vous l'avez toujours fait, et particulièrement lors de votre dernière intervention, mercredi, ici à la tribune, à donner une image positive de notre belle Institution chez nos amis de la Communauté germanophone.

Merci à toutes et à tous pour votre attention. Je vous rappelle qu'un verre de l'amitié nous attend afin de marquer la fin de nos travaux. On vous offre également l'ouvrage des éditions Racine consacré à la Province de Liège lequel est à votre disposition en même temps que le verre de l'amitié dans la salle des Pas perdus. Merci de votre attention.

(Applaudissements).

VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2010, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

La réunion publique est levée à 16 H 40.